

Gilles MARIN EI
Expert-comptable
Commissaire aux comptes

ACTI CITY INFORMATION JEUNESSE DE L'AUDE
Siège social : 82 rue de Verdun
11000 CARCASSONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

205 Boulevard Joseph Gay Lussac
Z.I. La Bouriette 11000 Carcassonne
04 68 25 52 57

ACTI CITY INFORMATION JEUNESSE DE L'AUDE
Siège social : 82 rue de Verdun
11000 CARCASSONNE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos au 31/12/2025

Aux Membres,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Association ACTI CITY Information Jeunesse de l'Aude relatifs à l'exercice clos le 31/12/2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 01/01/2025 à la date d'émission de notre rapport.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans les notes de l'annexe des comptes annuels concernant :

- La note « Principes généraux » Le changement de méthode comptable résultant de la première application du règlement ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers ;
- La note « Evénements postérieurs à la clôture » relative au contrôle de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes portant sur le RGPD du site internet.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Nous nous sommes assurés de la réalité et du correct traitement des subventions.

Nos travaux ont consisté notamment à prendre connaissance des conventions et notifications de subventions, à apprécier les modalités de comptabilisation retenues par l'association, et à examiner, par sondages, les pièces justificatives relatives à l'utilisation des financements reçus.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

A la date d'établissement du présent rapport, le rapport de gestion ainsi que le texte des résolutions soumises à l'assemblée appelée à statuer sur les comptes de l'exercice ne nous ont pas été communiqués. En conséquence, nous n'avons pas été en mesure de procéder aux vérifications prévues par les dispositions légales et réglementaires relatives à ces documents ni, le cas échéant, de formuler d'observations sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

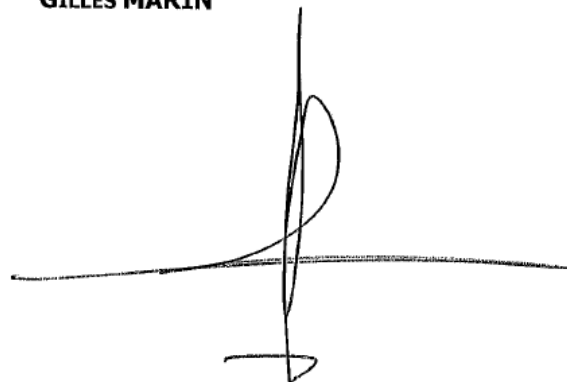
Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à CARCASSONNE, le 2 juin 2026

Le Commissaire aux comptes

GILLES MARIN

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical line with a large loop on the right side and a horizontal line crossing it near the bottom.

BILAN-ACTIF	Brut	Amort. et dépréciations	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Variation 1	%Var.1
Frais d'établissement						
Frais de recherche et de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets et droits assimilés	51 069	51 069		4 583	-4 583	-100
Immobilisations incorporelles en cours						
Autres immob. incorporelles / Avances ...						
Immobilisations incorporelles	51 069	51 069		4 583	-4 583	-100
Terrains						
Constructions						
Installations techniques, matériel et out...						
Immobilisations corporelles en cours						
Autres immobilisations corporelles / Av...	232 035	133 322	98 713	103 628	-4 915	-5
Immobilisations corporelles	232 035	133 322	98 713	103 628	-4 915	-5
Biens reçus par legs ou donations dest...						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières	7 830		7 830	4 630	3 200	69
Immobilisations financières (1)	7 830		7 830	4 630	3 200	69
Actif Immobilisé	290 934	184 391	106 543	112 841	-6 298	-6
Stocks	592		592	421	171	41
Créances clients, usagers et comptes r...	2 350		2 350	1 186	1 164	98
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	20 404		20 404	53 696	-33 292	-62
Créances (2)	23 346		23 346	55 303	-31 957	-58
Valeurs mobilières de placement	12 000		12 000	6 000	6 000	100
Instruments de trésorerie						
Disponibilités	508 207		508 207	596 938	-88 732	-15
Charges constatées d'avance	3 248		3 248	3 347	-99	-3
Actif Circulant	546 800		546 800	661 588	-114 788	-17
Frais d'émission des emprunts						
Prime de remboursement des emprunts						
Ecart de conversion - Actif						
Total Actif	837 734	184 391	653 343	774 429	-121 086	-16
<i>Immos financières (1) Dont à moins d'un a...</i>						
<i>Créances (2) Dont à moins d'un an (brut)</i>						

BILAN-PASSIF	Net au 31/12/2025	Net au 31/12/2024	Variation 1	%Var.1
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Fonds propres complémentaires sans droit de reprise	52 943	52 943		
Fonds propres sans droit de reprise	52 943	52 943		
Fonds propres statutaires avec droit de reprise				
Fonds propres complémentaires avec droit de reprise				
Fonds propres avec droit de reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées	16 627	16 627		
Autres réserves	7 622	7 622		
Report à nouveau	89 327	72 554	16 773	23
Résultat	24 865	16 773	8 092	48
Situation nette	191 384	166 519	24 865	15
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement	3 741	4 172	-431	-10
Provisions réglementées				
Fonds propres	195 125	170 691	24 434	14
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Provisions pour risques		5 749	-5 749	-100
Provisions pour charges	9 860	35 000	-25 140	-72
Provisions pour risques et charges	9 860	40 749	-30 889	-76
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des étab. de crédit	62 032	69 188	-7 156	-10
Emprunts et dettes financières diverses (2)				
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	279 449	258 660	20 789	8
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	29 576	50 293	-20 717	-41
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	25 188	127 944	-102 755	-80
Instruments de trésorerie				
Produits constatés d'avance (1)	52 113	56 904	-4 791	-8
Dettes (1)	448 359	562 989	-114 630	-20
Ecart de conversion - Passif				
Total Passif	653 343	774 429	-121 086	-16
Dettes et PCA (1) dont à plus d'un an				
Dettes et PCA (1) dont à moins d'un an				
Emprunts et dettes diverses (2) Dont concours bancaires				
Emprunts et dettes diverses (2) Dont emprunts participatifs				

Compte de résultat	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation valeur 1	%Var.1
Cotisations				
Ventes de biens				
Ventes de dons en nature				
Ventes de prestations de service	438 245	490 726	-52 481	-11
Ventes de biens et services	438 245	490 726	-52 481	-11
Concours publics et subventions d'exploitation	437 615	481 540	-43 925	-9
Versements des fondateurs ou consommations de la dotation co				
Dons manuels				
Mécénats		2 000	-2 000	-100
Legs, donations et assurances-vie				
Ressources liées à la générosité du public		2 000	-2 000	-100
Contributions financières				
Produits de tiers financeurs	437 615	483 540	-45 925	-9
Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions et tr	40 749	92 439	-51 689	-56
Utilisations des fonds dédiés		52 235	-52 235	-100
Production immobilisée et en-cours de production				
Autres produits	2 096	5	2 091	41 650
Total I (1)	918 705	1 118 945	-200 239	-18
Achats de marchandises	-385 270	-490 129	104 860	-21
Variation de stock	171	-870	1 041	-120
Autres achats et charges externes	-185 789	-159 840	-25 949	16
Aides financières		-98	98	-100
Impôts, taxes et versements assimilés	-3 036	-4 672	1 636	-35
Salaires et traitements	-221 802	-319 752	97 950	-31
Charges sociales	-74 470	-105 941	31 471	-30
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	-17 102	-20 472	3 370	-16
Dotations aux provisions	-9 860	-5 749	-4 111	71
Reports en fonds dédiés				
Autres charges	-575	-265	-310	117
Total II (2)	-897 733	-1 107 789	210 056	-19
Résultat d'exploitation	20 972	11 156	9 817	88
De participation (3)				
D'autres valeurs mobilières et créances de l'actif immo (3)				
Autres intérêts et produits assimilés (3)	7 274	8 297	-1 023	-12
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de char				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placemen				
Total III	7 274	8 297	-1 023	-12
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provi				
Intérêts et charges assimilées	-2 400	-2 655	255	-10
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placeme				
Autres charges financières				
Total IV	-2 400	-2 655	255	-10
RESULTAT FINANCIER	4 874	5 642	-768	-14

Compte de résultat	du 01/01/2025 au 31/12/2025	du 01/01/2024 au 31/12/2024	Variation valeur 1	%Var.1
RESULTAT COURANT avant impôts	25 847	16 798	9 049	54
Produits exceptionnels				
Charges exceptionnelles		-25	25	-100
RESULTAT EXCEPTIONNEL		-25	25	-100
Participation des salariés aux résultats				
Impôts sur les bénéfices	-982		-982	
EXCEDENT OU DEFICIT	24 865	16 773	8 092	48
Produits d'exploitation (1) Dont des exercices antérieurs				
Charges d'exploitation (2) Dont des exercices antérieurs				
Produits financiers (3) Dont des entités liées				
Charges financières (4) Dont intérêts des entités liées				

I - Préambule

Préambule

Présentation de la société

ACTI CITY - INFORMATION JEUNESSE est une association loi 1901 créée le 18 mars 1985, par le département de l'Aude domiciliée au 82 rue de Verdun 11000 CARCASSONNE

Acti city – information jeunesse est une association d'éducation populaire qui oeuvre dans le champ de l'innovation éducative et sociale. Convaincue que le développement individuel de chacun participe au progrès social de tous, Acti city crée et développe des programmes en direction des jeunes audois de 11 à 30 ans. Elle a pour objet :

- D'accompagner les jeunes audois dans leur émancipation et leur développement autour des thématiques inscrites dans l'information Jeunesse

- De mettre à la disposition des jeunes par tous les moyens appropriés, une information sur tous les sujets qui les concernent et notamment leurs activités de loisirs, l'organisation de leur cadre de vie et la préparation de leur avenir.

- De faciliter l'accès aux pratiques sportives, culturelles et de loisirs pour tous les jeunes audois.

- De coordonner tous les réseaux qui lui permettent une mise en oeuvre des services information jeunesse y compris sur les réseaux sociaux par voie numérique.

Présentation de l'exercice

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025 .

Les notes et les tableaux présentés ci-après, constituent l'annexe et font partie intégrante des comptes annuels de l'exercice.

Evénements postérieurs à la clôture

Evènement important survenu depuis la date de clôture de l'exercice

Suite au contrôle de la cour des Comptes en 2024, l'association a saisi en 2025 la Division des Affaires Juridiques dans le cadre d'une demande de rescrit concernant sa situation en matière d'assujettissement aux impôts commerciaux, l'administration a confirmé par courrier du 16 mai 2026 le non assujettissement aux impôts commerciaux .

D'autre part, au cours de l'exercice, l'association a fait l'objet d'un contrôle de la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF), portant notamment sur le respect des obligations en matière de protection des données personnelles (RGPD) du site internet. À l'issue de ce contrôle, des actions de mise en conformité ont été engagées. Ces démarches se poursuivent au cours de l'exercice 2026.

II - Principes généraux

Règlement comptable

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par l'Autorité des Normes Comptables n° 2022-06 du 4 novembre 2022, règlement homologué par arrêté du 26 décembre 2023, à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, conformément aux articles 121-1 à 121-5 du Plan Comptable Général, selon les principes d'établissement des comptes annuels : image fidèle, comparabilité et continuité d'activité, régularité et sincérité, prudence, permanence des méthodes ; et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Principes et méthodes comptables

III - Changements comptables

Changements comptables

La première application du règlement ANC N°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers constitue un changement de réglementation comptable au sens de l'article 122-1 du PCG.

Les modalités de mise en œuvre, incluant les modalités particulières de première application, figurent à l'article 27 du règlement.

En particulier, les dispositions du règlement ANC N°2022-06 s'appliquent à compter de l'exercice de première application sans emporter de conséquences sur les comptes antérieurs, autres que les reclassements nécessaires pour se conformer aux nouveaux modèles de bilan et de compte de résultat lors du premier exercice d'application.

L'application de ce nouveau plan comptable n'a pas d'impact significatif dans la présentation des comptes de la société qui nécessiterait une mention particulière.

IV - Actif immobilisé

Actif immobilisé

Etat des immobilisations

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition.

Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

Constructions : 20 ans

Agencements des constructions : 10 à 20 ans

Installations générales : 10 à 20 ans

Installations techniques : 10 à 20 ans

Mobilier : 10 ans

Matériel de bureau : 5 à 10 ans

Matériel et outillage industriel : 5 à 10 ans

Matériel de transport : 4 à 5 ans

Matériel informatique : 3 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine. L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Tableau des immobilisations - Cadre général

Rubriques	Valeur brute à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	51 069			51 069
Autres postes d'immobilisations incorporelles	51 069			51 069
Immobilisations corporelles	236 340	7 604	23 818	232 035
Installations générales agencements aménagements divers	116 325	2 400	11 909	118 725
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	120 015	5 204	11 909	113 310
Immobilisations financières	4 630	3 200		7 830
Prêts, autres immobilisations financières	4 630	3 200		7 830

Total	292 039	10 804	23 818	290 934
--------------	----------------	---------------	---------------	----------------

Tableau des immobilisations - Aménagement du cadre général - Augmentations					
Rubriques	Ventilation des augmentations				
	Virements		Entrées		
	De poste à poste	Provenant de l'actif circulant	Acquisitions	Apports	Créations
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles			7 604		
Installations générales agencements aménagements divers			2 400		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			5 204		
Immobilisations financières			3 200		
Prêts, autres immobilisations financières			3 200		
Total			10 804		

Tableau des diminutions - Aménagement du cadre général - Diminutions					
Rubriques	Ventilation des diminutions				
	Virements		Sorties		
	De poste à poste	A destination de l'actif circulant	Cessions	Scissions	Mises hors service
Immobilisations incorporelles					
Immobilisations corporelles					11 909
Matériel de bureau et informatique, Mobilier					11 909
Immobilisations financières					
Total					11 909

Tableau des amortissements - Cadre général				
Rubriques	Amortissements cumulés à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprise de l'exercice	Amortissements cumulés à la clôture de l'exercice
Immobilisations incorporelles	46 486	4 583		51 069
Autres postes d'immobilisations incorporelles	46 486	4 583		51 069
Immobilisations corporelles	132 712	12 519	11 909	133 322
Installations générales agencements aménagements divers	18 971	11 696		30 667
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	113 741	823	11 909	102 655
Immobilisations financières				
Total	179 198	17 102	11 909	184 391

Tableau des amortissements - Aménagement du cadre général - Augmentations				
Rubriques	Ventilation des dotations			
	Compléments liés à une réévaluation	Sur éléments amortis selon mode linéaire	Sur éléments amortis selon un autre mode	Dotations exceptionnelles
Immobilisations incorporelles		4 583		
Autres postes d'immobilisations incorporelles		4 583		
Immobilisations corporelles		12 519		
Installations générales agencements aménagements divers		11 696		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier		823		
Immobilisations financières				

Total		17 102	
-------	--	--------	--

Tableau des amortissements - Aménagement du cadre général - Diminutions

Rubriques	Ventilation des diminutions		
	Elements transférés à l'actif circulant	Elements cédés	Elements mis hors service
Immobilisations incorporelles			
Immobilisations corporelles			11 909
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			11 909
Immobilisations financières			
Total			11 909

V - Echéances des créances à la clôture

Valorisation des créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Tableau de l'état des échéances des créances à la clôture de l'exercice

Créances	Montant brut	Echéance à moins 1 an	Echéance à plus 1 an
Créances de l'actif immobilisé	7 830	7 830	0
Autres immobilisations financières	7 830	7 830	0
Créances de l'actif circulant	22 754	22 754	0
Autres créances clients	2 350	2 350	0
Débiteurs divers	20 404	20 404	0
Charges constatées d'avance	3 248	3 248	
Total	33 832	33 832	0

VI - Précisions sur certains postes d'actif

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges financières	Charges exceptionnelles
Charges constatées d'avance	3 248		

VII - Fonds propres et titres associatifs

Tableau de variation des fonds propres (ANC 2019-04)

Variation des fonds propres	A l'ouverture exerc.	Affectation résultat	Augm.	Diminution / Consommation	A la clôture exerc.
Fonds propres sans droit de reprise	52 943				52 943
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves (1)	24 249				24 249
Report à nouveau (2)	72 554		16 773		89 327
Excédent ou déficit de l'exercice (3)	16 773	16 773	24 865		24 865
Situation nette					
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement	4 172			431	3 741
Provisions réglementées					

Total	170 691	16 773	41 638	431	195 125
(1) Dont acti. Sociales/médico-sociales sous gest. contrôlée					
(2) Dont acti. Sociales/médico-sociales sous gest. contrôlée					
(3) Dont acti. Sociales/médico-sociales sous gest. contrôlée					

VIII - Fonds dédiés

Postes de passif du bilan

Subventions d'investissement

Les subventions d'investissement reçues des collectivités publiques et des organismes assimilés au titre des biens immobilisés sont portées au poste "Subventions d'investissement" au sein des capitaux propres et sont reprises au compte de résultat proportionnellement à l'amortissement des biens concernés.

Fonds dédiés

Le règlement n°2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables, prévoit la comptabilisation de la partie des ressources dédiées par des financeurs à des projets définis, qui, à la clôture de l'exercice, n'a pas pu être utilisée conformément à l'engagement pris à leur égard.

Ainsi, l'engagement d'emploi pris par le bénéficiaire envers le financeur est inscrit en charges d'exploitation dans le compte 689 sous la rubrique « engagements à réaliser sur ressources affectées » et au passif du bilan dans le compte 194 « fonds dédiés sur subvention de fonctionnement ». A l'ouverture de l'exercice suivant, les sommes inscrites sous cette rubrique sont reprises au compte de résultat au rythme de la réalisation des engagements par le crédit du compte 789 « report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges, est comptabilisée dès qu'il existe une obligation juridique ou implicite découlant d'événements passés, nettement précisée quant à son objet, dont le montant peut être estimé de manière fiable et dont il est probable qu'une sortie de ressources, sans contrepartie au moins équivalente, sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Produits constatés d'avance

Produits d'exploitation 52 113 euros

Provisions

L'association n'a signé aucun accord particulier en matière d'engagement de retraite, Ces derniers se limitent donc à l'indemnité conventionnelle de départ à la retraite au poste autres provisions pour risque pour un montant de 9 860 euros.

IX - Provisions et passifs éventuels

Tableau des provisions

Rubriques	Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice		Montant à la clôture de l'exercice
			Utilisées	Non-utilisées	
Provisions pour risques	5 749			5 749	
Provisions pour charges	35 000	9 860	35 000		9 860
Total	40 749	9 860	35 000	5 749	9 860

X - Tableau état des échéances des dettes à la clôture de l'exercice

Dettes	Montant brut	Echéance à un an au plus	Echéance à plus d'un an et cinq ans au plus	Echéance à plus de cinq ans
Emprunts et dettes assimilées	62 032	7 421	32 535	22 076

Emprunts et dettes ets crédit à 1an maximum à l'origine	62 032	7 421	32 535	22 076
Fournisseurs et comptes rattachés	309 024	309 024	0	0
Fournisseurs et comptes rattachés	279 449	279 449	0	0
Personnel et comptes rattachés	10 239	10 239	0	0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	14 839	14 839	0	0
Impôts sur les bénéfices	982	982	0	0
Autres impôts taxes et assimilés	3 515	3 515	0	0
Autres dettes	25 188	25 188	0	0
Autres dettes	25 188	25 188	0	0
Produits constatés d'avance	52 113	52 113	0	0
Total	448 357	393 746	32 535	22 076

XI - Précisions sur certains postes du passif

Produits constatés d'avance			
	Produits d'exploitation	Produits financiers	Produits exceptionnels
Produits constatés d'avance	52 113		

XII - Informations compte de résultat

Postes du compte de résultat

Ventilation Chiffres d'affaires par catégories d'activité

-Abonnement carte 123 002 euros

-Vente billetterie Epass en station Hub 144 283 euros

-Vente Epass via site internet 170 960 euros

Total 438 245 euros

XIII - Concours publics et subventions reçus

CONSEIL DEPARTEMENTAL 330 000 euros

REGION 21 450 euros

ETAT DDFIP HERAULT 5 658 euros

CAF AUDE 42 000 euros

FONJEP 14 754 euros

DRFIP ETAT BOUSSOLE DES JEUNES 23 322 euros

TOTAL 437 184 euros

XIV - Informations hauts cadres dirigeants

Rémunération des dirigeants

Rémunérations brutes allouées aux membres des organes de direction ou de gérance 57 584 euros

Indemnité de rupture conventionnelle allouée aux membres des organes de direction ou de gérance 80 000 euros

XV - Précisions relatives à certains éléments

Produits à recevoir et des charges à payer	
Produits à recevoir inclus dans les postes de créances suivants	Montant

Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Autres	19 725
Créances	19 725
Valeurs mobilière de placement	
Disponibilités	
Total	19 725
Charges à payer incluses dans les postes de dettes suivants	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	240 331
Dettes fiscales et sociales	13 961
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	17 727
Total	272 019

XVI - Tableau des honoraires des commissaires aux comptes

Libellés	Honoraires afférents à la certification des comptes	Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes
CGME	10 176	
Total	10 176	

XVII - Informations relatives à l'effectif

Tableau de répartition des effectifs par catégorie	
Catégories	Effectif moyen employé pendant l'exercice
Ouvriers	
Employés, techniciens, agents de maîtrise	8
Cadres et ingénieurs	1
Total	9